

RCS : MACON Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00447 Numéro SIREN : 491 548 251 Nom ou dénomination : A.M. BERNOLLIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000470

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Dépôt au Greffe le : 23 FEV. 2023 TRIBUNAL de COMMERCE de MÂCON				
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles			400 000	- 400 000	- 100.00
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions			17 293	17 293	- 100.00
	Installations techniques, matériel et outillage			60 711	- 60 711	- 100.00
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations			208	- 208	- 100.00
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières			844	- 844	- 100.00
	Total II			479 057	- 479 057	- 100.00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements			59 747	- 59 747	- 100.00
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises			3 444	3 444	- 100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	110		110	20 540	- 20 429 - 99.46
	Autres créances	1 023 952		1 023 952	43 126	980 826 99.99
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement			80 008	- 80 008	- 100.00
	Disponibilités	58 452		58 452	99 310	- 40 857 - 41.14
	Charges constatées d'avance (3)			615	615	- 100.00
	Total III	1 082 514		1 082 514	306 789	775 725 252.85
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 082 514		1 082 514	785 846	296 669 37.75

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 500 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	37 500	37 500		
	Réserves				
	Réserve légale	200 736	200 736	.	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	157 087	157 087		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	631 208	35 958	595 250	181.72
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 026 532	431 281	595 250	138.02
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II			.	
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires		143 423	- 143 423	- 100.00
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	13 676		13 676	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	360	46 270	- 45 910	- 99.22
	Dettes fiscales et sociales	21 947	153 636	- 131 689	- 85.72
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	20 000	11 235	8 765	78.01
	Total IV	55 983	354 564	- 298 582	- 84.21
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total V				
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 082 514	785 846	296 669	37.75

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

55 983

295 944

SAS AM BERNOLLIN

210 Bd Henri DUNANT 71- MACON

RC : 491 548 251 00025

RAPPORT DE GESTION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 février 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité de cet exercice s'est traduite par un CA de 1 296 809€ contre 1 687 628€ pour 2021.

Les charges d'exploitation sont de 1 376 648€ contre 1 658 203€ pour 2021.

Le résultat net après impôts se solde par un bénéfice de 631 208€, contre un résultat bénéficiaire de 35 958€ pour 2021, l'exercice précédent.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice précédent :

Vente du fonds de commerce

- Activité en matière de recherche et de développement.

Aucune activité de ce type n'est envisagée actuellement.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 296 809€ contre 1 687 628€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 323 914€ contre 375 504€ pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 208 461€ contre 11 204€ pour l'exercice précédent,

Le montant des traitements et salaires s'élève à 404 470€ contre 484 475€ pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 73 331€ contre 112 221€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0.

Le montant des autres charges s'élève à 794€ contre 1933€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total 1 376 648€ contre 1 658 203€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -74 743€ contre 47 769€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts il s'établit à -77 745€ contre 47 162€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- de l'impôt sur les sociétés de 208 461€ contre 11 204€ pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 631 208€ euros contre un résultat bénéficiaire de 35 958€ pour l'exercice précédent.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 631 208€.

Aussi nous remontons 700 000€ en dividende à la holding SAS SILYMA, avec une mise en paiement au plus tard le 30/06/2023.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a pas été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquets du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

La gérance vous invite, après la lecture des rapports présentés, à adopter les résolutions qu'elle soumet à votre vote.

La Gérance.



SAS AM BERNOLLIN
210 Boulevard Henri Dunant
71000 MÂCON
☎ 03 85 38 57 70
Siret 491 548 251 00025
a-m-bernollin@orange.fr